

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 074-217400530-20240409-D2024\_15-DE

S<sup>2</sup>LOW

### SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 à 19 H 30

**Convocation**  
du 05/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents :** --- 09  
Absents : ----- 04  
Pouvoirs : ----- 02  
Votants : ----- 11

**VOTE**

Pour : ----- 11  
Contre :----- 00  
Abstentions :-- 00

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent / KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil

**Absents :** CHATEAU Baptiste, NOEL Ruta

**Absents ayant donné pouvoir :** SANDRAL Linda donne pouvoir à LEYDIER Serge, VUARGNOZ Catherine donne pouvoir à THOMAS Gil.

**Secrétaire de séance :** DECOMBARD Coralie

**OBJET :** MANDAT SPECIAL DU MAIRE - DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL

**Administration  
générale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais dans le cadre de leurs fonctions.

**Délibération  
N°2024-15**

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 18/04/2024

Reçue en Préfecture  
Le : 18/04/2024

Mise en ligne sur le site  
de la commune  
Le : 18/04/2024

Dans le cadre du dossier de succession de Mme BUZZI, Le Maire va être amené à effectuer un déplacement exceptionnel à Paris chez le notaire afin de signer les actes correspondants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner mandat spécial au Maire afin d'effectuer ce déplacement et d'accepter le remboursements des frais liés à ce déplacement.

**Le Maire Gil THOMAS**



Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- ⇒ Donne mandat spécial à Gil THOMAS, Maire de Cervens, pour se rendre chez le Notaire à Paris afin de régler les démarches nécessaires à la succession de Mme BUZZI.
- ⇒ Précise que les frais inhérents à cette mission (déplacements et repas) seront remboursés au Maire sur la base d'un état de frais auquel l'élu joindra les justificatifs nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Gil THOMAS



La secrétaire  
Coralie DECOMBARD

